COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU

VENDREDI 23 juillet 2021

LA DIRECTION : M. GODART, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :

Mme CASAMATTA Virginie, M. GARRIDO, M. Métifiot, M. POULLINET, M. BOUHOU, M. Martin.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO :

M. CALOIERO.

SYNDICAT CFDT :

Mme Merlier.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT :

M. ROCHETTE.

Étaient absents :
Mr Coussinet, Mme Gromelle, Mme Angulo Christine, M Vial serge pour Force Ouvrière.
Mr Merabet, Mme Raffa pour la CFDT.

Début de la réunion : 8H30
Fin de la réunion : 11h30

En l'absence de Mr Coussinet le secrétaire, il est remplacé par le secrétaire adjoint Mr Bouhou Achraf qui a la tâche d'établir le rapport écrit de séance.

- **1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU.**

M. Godart demande s'il y a des observations à apporter sur le dernier compte rendu.

M. Rochette demande de rajouter la mention « les nouveaux rentrants ne sont plus rémunérés lors de la reconnaissance des lignes sur leur temps libre » figurant sur la page 4 du dernier compte rendu.

Aucune autre observation ou remarque n'est signalée par les membres présents.

Le compte rendu du vendredi 21 mai est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **2-MOUVEMENTS DU PERSONNEL**

Mme ROIBET présente la fiche de mouvement du personnel :

- Changement d'affectation de grille au 26/07/2021(voir fiche jointe).4 grilles ont été affectées dont une grille Bus/Tram.
- Embauche de CDD été et cela jusqu'au 07 juillet.
- Fin de CDD : 2 agents qui ne souhaitent pas poursuivre au sein de notre prise.

Mme Roibet : tient à souligner la défection de plusieurs CDD été cette année ce qui rend difficile la campagne de recrutement.

M Martin : où en est-on du permis de Mr Leon contrat pro ?

Mme Roibet : c'est très compliqué avec l'administration, en attendant on l'a affecté au service technique et en ce moment il est placé en congés sans solde.

- Entrée/Sortie des effectifs : au 31/07/21 2 départs en retraite et 1 démission d'un conducteur qui a fait le tour du poste de conducteur et souhaite se diriger sur un autre métier.

M Garrido : c'est une démission sèche pas de demande de congé sans solde. Je souhaitais reprendre l'historique des derniers mouvements de l'entreprise avec la nomination de M Hamaz et M Pradon au poste de responsable des opérations pour l'un et pour l'autre à la fraude qui en cascade à promu au poste de CDG Mme Dumez. Qui remplace celle – ci au poste de responsable des lignes affrétées ?

Mme Roibet : c'est M. Khamatouch qui travaillait au sein de TGA et bascule au sein de notre entité vu qu'il s'occupait depuis plusieurs années des lignes affrétées.

Mme Casamatta : on nous a dit que le poste était amené à disparaître avec la SPL.

M Garrido : tant mieux si le poste et maintenue et qu'un emploi est sauvé. Par ailleurs ça soulagera le travail des CDG, ce qui était notre crainte au départ.

- Contrat génération 80% :

Mme Roibet : signale 1 agent vérificateur va bénéficier du dispositif au 01/07/2021.

M Bouhou : par rapport à l'accord initial qui stipule les modalités des REPOS Contrat Génération sur les différents roulements conducteurs existant (41 R 35R 29R) comment va s'articuler le contrat génération sur un roulement vérificateur ?

Mme Roibet : aucune perte de RCG, une entrevue entre les deux parties fixe le positionnement par semaine du RCG dans ce cas-là.

M Garrido : Combien d'agents à ce jour bénéficient de ce dispositif ?

Mme Roibet :3 conducteurs bus plus l'agent vérificateur et un traminot en retraite progressive. Je rappelle que l'accord génération devient sans objet au mois d'octobre puisqu'il a été signé pour 3 ans et j'invite les agents désirant bénéficier de ce dispositif à le faire savoir avant la date limite.

M Garrido : les 5 agents en contrat génération représentent un emploi à temps complet, ce qui m'amène à vous relancer sur la date des prochaines embauches CDI ? Je rappelle qu'il y a encore des contrats pros 2019 qui ne sont-toujours pas embauchés en CDI et aussi des longs CDD, il faudrait les embaucher.

Mme Roibet : on est en train d'établir le budget des ressources et on avisera pour la prochaine rentrée. Je tiens à rappeler notre souhait de garder les contrats pros, on a toujours favorisé l'insertion professionnelle et la réduction de la précarité en embauchant dès que possible en CDI.

• 3- FORMATION :

Recyclage Tram :

- 2 sessions le 06 et 09/07/2021 regroupant essentiellement des régulateurs.

FCO

- Entre-le 26/06 et le 02/07/2021 : 4 agents passeront leur FCO.

• 4 RETOUR SUR L'AG DU 22/06/2021 :

M Bouhou présente le compte rendu de l'assemblée générale TCRA (fichier joint).

M Garrido : sur le report à nouveau qui s'élève 4.677.444,62 €, je rappelle qu'il doit être destiné lorsque l'entreprise est en difficulté, et aujourd'hui suite à la lecture du compte rendu nous sommes en baisse de recettes, de kms, de

fréquentation, etc. Les NAO cette année ont abouti à la non-signature d'un accord avec une proposition d'augmentation de 0% du point 100. Comment est-il possible de mettre autant d'argent de côté ?

M Godart : oui l'année 2020 a été très compliquée, ce montant reste une somme minime par rapport au chiffre d'affaires réalisé.

M Garrido : on a partagé 115 000 euros entre l'ensemble des salariés, ce report à nouveau de 429.559,33€ aurait pu être redistribué aux salariés, l'entreprise bénéficie des aides de l'état et de l'autorité organisatrice d'un côté et de l'autre et n'en fait pas profiter les salariés.

M Godart : c'est la résultante de plusieurs effets, dont la reprise sur provision, c'est comme de l'argent fictif et une partie de cet argent est placé en provision. C'est une obligation de les placer notamment pour des dépenses futures comme pour le départ en retraite d'un agent. Sauf que pour certaines opérations, l'argent ne sort pas, c'est la notion de provision. En 2020, il y a une grosse reprise sur provision, l'argent qui n'est pas sorti est réinjecté dans les comptes de l'entreprise. Cet argent est mis de côté pour les coups durs dont le 1 er en 2020 avec le Covid, puis 2 éme en 2021 avec les autres vagues de contamination, le festival cette année qui n'est pas bon.

M Garrido : vous anticipez avant la fin du festival, pourquoi les chiffres ne sont pas bons ? Je remarque que les caisses sont pleines ainsi que les bus et Tram aussi.

M Godart : il est trop tôt à ce jour pour faire le bilan, mais la fréquentation n'est pas optimale, le bilan est mitigé avec un festival très calme et une circulation moins dense.

M Garrido : la physionomie de la ville a changé en privilégiant les transports doux. Ce qu'on a connu par le passé avec des remparts bouchés, là cette problématique de circulation s'est déplacée à la périphérie de la ville.

M Godart : on fera le bilan courant août, mais en 2021 on pensait s'en sortir, mais la crise sanitaire est toujours là avec la 4éme vague et des pics d'incertitudes pour 2022 avec la fin de TCRA et d'un point de vue comptable des difficultés vont se présenter avec des coûts à provisionner qui ne sont pas encore chiffrés à ce jour. Le report à nouveau sert aussi à avoir de la liquidité pour des achats durables, des investissements avec des véhicules électriques par exemple et produire de la qualité de service.

M Garrido : par rapport à la 4 éme décision, sur le non- renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléants, va-t-on le remplacer et est-il obligatoire ?

M Godart : je poserai la question, mais on est en règle avec le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

- **5 MUTUELLE :**

Mme Roibet souhaite faire un retour les termes de la proposition qui nous a été soumise après vos réclamations exprimées lors des derniers CSE, à savoir une réduction tarifaire de 3% au 01/07/2021 avec des garanties identiques.

Mme Casamatta : signale qu'on avait évoqué une réduction de 3% à compter du 01/01/2021.

Mme Roibet : non c'est bien prévu pour le 01/07/2021 lors des derniers échanges avec les représentants de la mutuelle, le rétro actif c'est très compliqué à mettre en place. Par contre, Harmonie mutuelle nous alerte sur la dégradation de nos chiffres de l'ordre de 10 points sur le premier semestre 2021.

M Garrido : c'est normal, en 2020 crise Covid avec un confinement sévère, beaucoup de salariés ont reporté leurs soins en 2021, mais cette augmentation de soins doit être compensée avec la baisse de la consommation en 2020.

Mme Roibet : c'est des investisseurs institutionnels, la sécurité sociale se désengage et les mutuelles prennent le relais sur les remboursements.

M Bouhou : donc notre ratio sinistralité est de 99, proche de 100 ce qui entraîne une augmentation future.

Mme Roibet : oui tout à fait, le cabinet SCACI va courant octobre présenter nos résultats validés et à ce moment-là les conséquences seront tirées pour une augmentation future pour 2022.

M Garrido : je respecte les objectifs de ratio à ne pas dépasser, mais tiens à rappeler que la baisse qui devait se faire au 01/01/2021 au lieu du 01/07/2021 doit être prise en compte si une augmentation doit être envisagée par la mutuelle.

Mme Roibet : pour conclure, au 01/07/2021 réduction de 3% de la cotisation isolée et suite aux résultats consolidés si le résultat reste inférieur à 98%, SCACI fera le forcing pour conserver la réduction et qu'on obtienne une amélioration de la prise en charge des médecines douces.
Si au-delà de 100%, notre position se fragilise et on devra négocier l'augmentation des cotisations.

- **6 Coefficient Moniteur Bus/Tram :**

Mme Roibet : pour débuter je n'avais pas en-tête l'accord 2002 sur les nouveaux métiers. Nous sommes en 2021, et plein de choses se sont passées, avec la création d'un service Formation et d'un poste de formateur qui est Mr Ricard. Ce service n'existait pas lors de l'accord de 2002. En 2019, lors du recrutement de ces aides-formateurs c'était pour épauler les deux formateurs (M Ricard et M Fernandez) pour habiliter les futurs Traminots.

M Garrido : puisque vous signalez l'ancienneté de cet accord qui date de 2002, en premier lieu je tiens à vous rappeler que le Code du travail date de l'époque de Napoléon et on ne les remet pas en cause. Cet accord dit bien que les aides-formateurs bénéficient d'une gratification de 5 points. Nous voulons seulement le respect de cet accord et savoir qui sont les 4 conducteurs aides formateurs ? Ce qu'il faut se rappeler lors des négociations de cet accord est que l'on a pris en compte selon les différents roulements conducteurs, les repos fixes qui sont pris sans bénéficier des primes de repos décalés et donc pour compenser la perte de ces repos on leur attribue 5 points à l'année comme pour les conducteurs qui remplacent à l'agence lors du rush de la rentrée scolaire. Aujourd'hui, ils sont perdants et les conducteurs s'investissent dans leur mission toute l'année et en contrepartie ils perdent de l'argent et des repos. La polyvalence se paie.

M Godart : je découvre le sujet et l'accord, une question se pose sur le volume des postes et l'ancienneté de l'accord qui a près de 20 ans. Faut accepter à un moment que les accords évoluent.

M Bouhou : dénoncé les accords ! C'est écrit noir sur blanc et aujourd'hui vous ne les respectez pas.

M Garrido : pour exemple il y a des accords encore plus anciens de 1994, ils ne sont plus valables alors ceux-là ?

M Godart : vous avez raison, mais il faut redéfinir quel est le besoin et la différence entre cet accord et ce besoin.

M Garrido : réécrivez l'accord M Godart, si vous l'interprétez de cette manière à chaque fois que vous prenez un repos fixe on exigera le paiement de la prime de repos décalé, à la fin ça coûtera plus cher à l'entreprise au lieu de maintenir à l'année la gratification des 5 points ! On fait des économies de bout de chandelle sur le dos de salariés qui s'investissent. On leur touche leur planning et je rappelle que des agents remplaçants à l'agence commerciale qui avaient à l'année la gratification ont démissionné du poste vu qu'ils étaient perdants. Et depuis toujours, les formateurs ont toujours eu une activité plus forte en mai juin pour les nouveaux entrants en comparaison du reste de l'année avec les retours entreprise

et autres. C'est de la discrimination ce qui se passe avec les anciens aides-formateurs qui touchent la gratification toute l'année et les nouveaux nommés seulement quelques mois. On ne va pas épiloguer on attend votre position et on prendra acte.

M Godart : je demande un délai pour étudier cette problématique sur les repos pris et je reviens vers vous très rapidement.

M Bouhou : lors du dernier CSE, on l'inscrit à l'ordre du jour puis on nous a répondu qu'on allait vérifier l'accord 2002 et l'appliquer selon vos dires, puis on a réclamé votre position lors de la dernière réunion de proximité et aujourd'hui vous bottez en touche. On doit le remettre à l'ordre du jour du prochain CSE ?

M Godart : non pas la peine, on ne bafouera pas les accords et on les respectera.

- **7 CONGÉS EXCEPTIONNELS :**

Mr Godart : la problématique qu'il faudrait éclaircir concernant les jours de congés exceptionnels s'ils sont comptabilisés en jours ouvrables ou ouvrés ou calendaires. Après recherche de ma part, il y a deux cas à distinguer avec le congé paternité et les autres congés. Le premier est décompté en jours calendaires et le reste en jours ouvrables.

M Garrido : nous c'est sur le décompte auprès du service planning lors d'un évènement, c'est votre interprétation qui gêne. Prenons un exemple : je bénéficie de 3 jours pour une naissance, ma naissance tombe le samedi sur mon Week-end de 4 jours pour un roulement en 35R vous me décomptez à partir de samedi sur un repos fixe ou à partir du mercredi premier jour travaillé ?

M Godart : oui on décompte le jour j samedi, au jour de l'événement. Pour le congé de naissance qui doit être pris au lendemain de la naissance et à l'inverse le congé pour mariage dans les 6 mois.

M Bouhou : non pour tous les congés exceptionnels, c'est bien indiqué sur la convention collective autour de l'événement.

M Garrido : ce n'est pas normal vous nous prenez des Repos fixes alors que l'agent à du générer des heures pour pouvoir avoir ce repos et vous lui décomptez. Il faut de l'harmonisation, aujourd'hui vous pratiquez selon la tête du client, nous avons plusieurs exemples récents.

M Bouhou : je veux rappeler l'historique de ce débat qui dure depuis un certain temps, depuis 2018 et après plusieurs relances en réunion délégués du personnel le décompte était effectué sur des jours ouvrés et aujourd'hui vous changez le fusil épaule en décomptant les repos fixe.

M Garrido : c'est fort de café, l'agent a un décès dans sa famille et derrière il doit batailler pour pouvoir poser ses congés exceptionnels. Il faut être souple dans ces cas-là. À un moment donné vous ne pouvez pas me décompter sur ma période de RTT. On veut une règle définie écrite et bien détaillée.

Mme Roibet : il y a un dysfonctionnement entre le planning et votre interprétation. Et le planning me confirme qu'il décompte les repos par ce que sont des jours ouvrables.

M Garrido : c'est l'interprétation du responsable planning et on n'est pas du tout d'accord.

Mme Roibet : il faut qu'on soit clair sur les jours ouvrables et jours ouvrés, on va l'établir avec le service planning pour que ce soit identique à l'ensemble du personnel.

M Godart : faut voir selon le type de congés posés, le mode de décompte établi, pour certains y'a une date limite et d'autres non. Il faudra balayer les différents types pour être en harmonie avec le Code du travail. On doit émettre une note récapitulant tous les congés avec leur mode de pose pour clôturer la problématique et on vous la soumettra.

- **8 POINT COVID :**

M. Godart : à ce jour dans l'entreprise, on dénombre 4 cas avérés et 4 cas contacts en isolement essentiellement des agents de conduite.

M Garrido : en sa position de secrétaire du CSSCT, je ne reçois plus le décompte du service qualité et c'est récurrent. Par contre, il faudrait une attention particulière du service technique sur le nettoyage des toilettes avec cette crise qui perdure et les fortes chaleurs. On s'aperçoit d'une baisse sur l'entretien de celles-ci.

M Godart : je tiens à signaler que l'entreprise a mis fin au nettoyage des bus en ligne. C'est bien de me le signaler, il faut être vigilant et maintenir les mesures sanitaires.

Mme Casamatta : de plus en plus de clients ne mettent plus les masques à l'intérieur des bus et Tram.

M Lamalam : il faudrait mettre en place des messages audio préenregistrés sur le rappel du port du masque et des gestes barrières.

M Garrido : il faudrait désinfecter tous les postes partagés entre agents, positionner toutes les parois polycarbonates sur tous les bus et je rappelle qu'aucun bus ne doit sortir s'il en est dépourvu. Ce n'est pas normal que tout le parc ne soit pas équipé à ce jour, la crise a débuté en mars 2020 et nous sommes en juillet 2021. La priorité c'est la protection du salarié de l'entreprise. Il faut contrôler et réparer si besoin tous les distributeurs à gel des différents sites de l'entreprise. Pour exemple : celui du dépôt 1 ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

M Metifiot : pareil sur les toilettes en bout de ligne plusieurs distributeurs de savons ne sont pas réapprovisionnés.

M Rochette : et de copier ses mesures sur le parc de Sud-Est et de contrôler la présence des parois.

M Garrido : avec cette 4 éme vague, il faudrait revoir si on maintient les relèves à 4 notamment pour les vérificateurs qui étaient auparavant à 2 lors du précédent confinement.

M Godart : je vais me rapprocher avec le service exploitation pour cette demande.

M Garrido : il y a beaucoup d'agents qui s'interrogent sur l'obligation de se vacciner lorsqu'on accueille du public.

M Godart : sauf avis contraire, je conseille aux salariés d'aller se faire vacciner, mais il n'y a aucune obligation à ce jour. C'est le premier rempart contre le COVID.

M Garrido : concernant le réfectoire du CDEM qui est un lieu à haut risque de contamination, vu sa taille nous réitérons notre demande sur une aire de pique-nique à l'extérieur. Les agents préfèrent se restaurer à l'extérieur au lieu du réfectoire qui est exigu.

M Godart : je ne visualise pas ce réfectoire, mais il me semble que le CDEM est assez vide, mais je vais étudier la demande et voir si on peut le budgétiser cette année.

9 INFORMATION SPL :

M Godart : je n'ai pas plus info depuis le dernier CSE, j'ai rencontré M. Audibert pour les modalités de transfert. Il ressort à ce jour beaucoup d'interrogations. Le comité de pilotage qui s'est réuni a établi un calendrier non communiqué à Transdev. Côté SPL, ils sont opérationnels. À la rentrée, une rencontre est prévue avec les organisations syndicales. Mais, il m'a assuré qu'ils veulent travailler en confiance, maintenir le dialogue social et les acquis sociaux.

M Garrido : on attendra la rentrée et on espère qu'ils répondront à toutes nos interrogations.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Rochette : aimerait avoir une confirmation ou la position de la direction si on peut utiliser des produits CHB (Cannabidiol) au sein de l'entreprise et en tant que conducteur vu que c'est en vente libre, c'est à base de THC avec plusieurs pourcentages. Comme il y a des conducteurs qui utilisent de la codéine sur prescription.

M Godart : à chaud, je n'ai vu aucun médecin qui conseille de se soigner avec ces produits et pour moi c'est une énorme connerie. Cette molécule est interdite au sein de l'entreprise et dans le Code de la route.

M Garrido : si tu veux en débattre, tu m'envoies une demande et je l'inscrirai à l'ordre du jour du prochain CSSCT. Je tiens à rappeler que la consommation d'alcool n'est pas interdite, mais seulement au sein de l'entreprise et pour tous les conducteurs, c'est le même procédé pour ce produit. Si tu fais une opération de contrôle avec les tests salivaires, que ce produit n'est pas décelé il n'y a plus de débat. Mais on posera la question à la médecine du travail.

Mme Roibet : pour conclure la médecine du travail et la sécurité routière, déconseille fortement de conduire sous l'emprise de ces produits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Prochain CSE, le vendredi 10 septembre 2021.

Le secrétaire de séance : Mr Bouhou Achraf.